

Bachelier en automobile Option : expertise

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 46

Fax : +32 (0) 65 40 41 56

Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

3B EXPERTISE APPLIQUEE (INFORMATIQUE)			
Ancien Code	TEAE3B24AUE	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MIAU3240		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Michel HOYEZ (michel.hoyez@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage est basée sur la découverte des techniques de base en réparation carrosserie, l'application de ces techniques aux voitures, camions, carrosserie en aluminium, motos ainsi que la mise en oeuvre des grands principes d'utilisation des logiciels Audatex, Outlook, gestion de bureau d'expertise, traitement et gestion d'une base de données, traitement des photos digitales.

Cette activité d'apprentissage vise aussi à poser les bases des technologies automobiles actuelles.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer et informer**

1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat

Compétence 9 **Expertiser un véhicule et évaluer les éventuels dommages subis par celui-ci**

9.1 Évaluer les responsabilités techniques

9.2 Estimer la valeur marchande d'un véhicule d'occasion

9.3 Estimer le montant des réparations

Acquis d'apprentissage visés

L'étudiant devra pouvoir intégrer, pendant son stage, les techniques de réparation et d'évaluation Audatex

L'étudiant devra aussi être capable de maîtriser les concepts des dernières technologies automobiles

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TEAE3B24AUEA Expertise appliquée

48 h / 4 C

Contenu

- Méthodologie générale de la réparation en carrosserie
- Techniques de remplacements d'éléments de carrosserie, techniques de remises en état, peinture
- Contrôle de qualité d'une réparation
- Evaluation des dommages

- pratique : - transferts des données
 - Graphique et recherches
 - Calculs
- théorique : - nouvelle matière à chaque séance.

Démarches d'apprentissage

- Cours magistral illustré des vidéos tournées en carrosserie
- Présentation de pièces didactiques, échantillons d'éléments réparés
- Matériel vidéo et multimédia pur la théorie et pour les cas pratiques
- Apprentissage par la pratique afin de permettre l'acquisition de la compétence et la vérification de l'utilisation de l'acquis
- Utilisation du logiciel Audatex (Winformex II ou Claims 360 module expertise), sites de ventes de véhicules VO, évaluation sur logiciels Eurotax.

En mode présentiel, le cours se donnera comme explicité ci-dessus.

En mode distanciel, le cours sera explicité via TEAMS avec interaction des étudiants afin de vérifier l'évolution de l'apprentissage.

Dispositifs d'aide à la réussite

Le logiciel Winformex II et/ou Claims 360 module expertise et leur son aide en ligne seront une base permettant à l'étudiant de procéder à un suivi du cours et à la réalisation d'exercices.

Une série de cas seront mis en pratique, sur base de dommages motos, camions, et véhicules de tourisme.

Sources et références

Sans objet

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Manuels de constructeurs, manuels de technologie des carrosseries et des réparations, logiciels Audatex, Outlook, Word, Excel, syllabus ...

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen oral et écrit dans le cas de chaque session

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exm	100			Exm	100

Exm = Examen mixte

Dispositions complémentaires

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'activité d'apprentissage, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2025-2026).